

Mikaël Barre
55 bld de la villette
75010 Paris
mikaelbarre@free.fr

Madame Frédérique Bredin
Présidente du Centre National de la Cinématographie
12 rue de Lübecq
75016 Paris

Objet : rapport Sussfeld

Paris, le 19 juin 2016,

Madame,

Je me permets de vous écrire suite à la publication du rapport Sussfeld sur le site du C.N.C. Comme beaucoup de mes confrères, j'attendais beaucoup, et parfaitement sereinement, de la publication de ce rapport, tant je pensais qu'il ne pouvait pas ne pas mettre à jour clairement, l'injustice qui nous frappe chaque année un peu plus fortement. Malheureusement je vous avoue ma stupeur puis ma complète incompréhension dans la non reconnaissance de nos métiers : la post-production sonore pour le cinéma.

En effet, si le rapport prend acte de l'absence totale de mention de nos métiers (page 19) dans l'actuel barème de points, il ne les considère pas comme « essentiel à la création » (page 20), en suivant une convention collective où nous ne sommes pas représentés en tant que tels.

Cette non-reconnaissance n'est pas simplement une blessure à l'amour propre d'une corporation, ce qui aurait été un moindre mal, mais elle est beaucoup plus lourde de conséquences car elle entérine le phénomène de délocalisation de masse de la post-production du son vers la Belgique.

Ce n'est malheureusement pas une petite plaie, mais une lourde hémorragie qui touche toute une filière, et l'on assiste à une lente mais inexorable agonie souterraine.

Pour ne citer que les chiffres que vous connaissez déjà, 40 % des films français ont désormais une post-production du son réalisée en Belgique. Ce chiffre s'accroît année après année, avec une forte augmentation ces deux dernières années.

Or comment ignorer que les huit à vingt semaines spécifiquement dédiées au travail du son en post-production ne serait pas « essentiel à la création » ? Quand un réalisateur assiste et participe durant un temps qui est généralement deux à trois fois plus conséquent que le tournage ne serait pas « essentiel » ? Le travail du son sur un film aujourd'hui n'est plus le simple mélange des sons issus du tournage, mais bien un acte créatif qui demande une sensibilité, un savoir particuliers, et qui s'effectue en complète collaboration avec le réalisateur. Le film à la sortie du montage image n'est pas le même film, après les mois de travail spécifiques au son.

Mais au delà de la reconnaissance, c'est surtout toute l'économie d'un système qui est mis à mal depuis dix ans. Ainsi, si nous voyons les entreprises de post-production du son outre-quiévrain, ici s'agrandir dans des nouveaux locaux rutilants, là embaucher à tour de bras de jeunes étudiants à peine sortis de l'école, les entreprises françaises vont de plan social en plan social pour les plus importantes, et de fermeture en fermeture pour les autres.

De plus, cette délocalisation massive, si elle crée maintenant des conditions difficiles, met aussi grandement en péril le futur de nos métiers et compromet l'avenir des jeunes. Car comment effectuer une transmission du savoir si le travail s'effectue ailleurs ? Ou comment pérenniser notre savoir faire si nous ne pouvons plus l'appliquer ?

J'aimerais enfin évoquer un point de vue qui me touche particulièrement. Dans les 40% des films français qui sont délocalisés, un grand nombre, peut-être 80%, sont des films que l'on pourrait qualifier de films « d'auteurs », plus financièrement fragiles. Ceux là même qui sont pleinement représentatifs de l'exception culturelle française et qui participe, par leur exigence, leur spécificité, au rayonnement international du cinéma français. À mon humble niveau, j'ai eu l'immense privilège d'intégrer la FEMIS il y a maintenant presque vingt ans, par passion pour ce cinéma particulier, et j'ai ensuite pu collaborer à de nombreux projets qui ont été soutenus par le CNC dans ce soucis de préserver ce qui fait l'identité du cinéma français. Ma lettre n'est donc pas sur un terrain revendicatif, mais un simple appel à ce qui me semble être la plus belle mission du CNC.

Je pensais que le rapport Sussfeld allait donc rétablir les vérités sur les difficultés croissantes de nos métiers à cause d'un « oubli » dans le barème actuel, mais en l'état, il ne permettra pas de remettre en cause les habitudes qui ont été prises et qui font que chaque mercredi, un ou plusieurs films français, sans aucun lien narratif avec la Belgique, voit inmanquablement la post-production du son effectuée à Bruxelles.

La charge qui vous incombe dépasse largement ce point particulier du rapport, mais je ne peux m'empêcher de croire et d'espérer qu'avec les prérogatives importantes qui sont les vôtres, ma demande permettra que vous interveniez pour que nous puissions obtenir une petite arme pour lutter contre ce « bouclier » destructeur et à nouveau imaginer un avenir plus serein dans notre travail.

Avec mes respectueux hommages, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente , l'expression de ma considération la plus distinguée.

Mikael Barre